

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE SIGOULES-ET-FLAUGEAC situé sur la commune de SIGOULES ET FLAUGEAC.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Abricot certifié Bio ou équivalent 60Unité(s) (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Aubergine certifié Bio ou équivalent 5Kg (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Carotte certifié Bio ou équivalent 8Kg (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Concombre certifié Bio ou équivalent 18Unité(s) (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Courgette certifié Bio ou équivalent 6Kg (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Melon certifié Bio ou équivalent 12Unité(s) (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Nectarine certifié Bio ou équivalent 60Unité(s) (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Oignon certifié Bio ou équivalent 5Kg (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Pastèque certifié Bio ou équivalent 6Unité(s) (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Pêche certifié Bio ou équivalent 60Unité(s) (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Persil certifié Bio ou équivalent 1Kg (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Tomate certifié Bio ou équivalent 6Kg (réponse le 12/07/2026 au plus tard) – Livraison le : 31/07/2026 - 19 jours de délai de livraison

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : entre 8h30 et 9h à la cantine

Date limite de remise des offres :

12/07/2026, à minuit.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (euros ht/kg ou unité) – 40%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire = meilleure note) – 30%
- Qualité du produit (maturité) (DLC 10 jours après livraison minimum) – 30%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COMMUNE DE SIGOULES-ET-FLAUGEAC
- Jean Louis DESSALES
- 6 RTE D'UFFER
- 24240 SIGOULES ET FLAUGEAC
- Responsable des achats : sahar awad
- Téléphone : 05 53 24 15 99
- Courriel : cantine.sigoules@gmail.com

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :

Périgueux